LEÇONS DE LEADERSHIP : COMMENT LA JUSTICE PÉNALE ABORDE LA PRÉVENTION DES ATROCITÉS DE MASSE

MODULE 7 – Témoignages directs









MODULE 7 – TÉMOIGNAGES DIRECTS

L'objectif de ce module est d'encourager la réflexion sur l'impact qu'ont les décisions prises par les spécialistes de la justice pénale pendant le déroulement d'atrocités de masse. Le cas échéant, les participant·e·s auront l'occasion de se questionner sur leur propre agentivité, même dans des situations complexes. Le module se base sur une vidéo de Wai Wai Nu, qui fait partie des Rohingyas. Wai Wai Nu y raconte son expérience du système judiciaire pénal en Birmanie entre 2012 et 2016. Au lieu de montrer cette vidéo, vous pouvez opter pour une session plus longue en invitant un·e intervenant·e (membre d'un groupe ciblé) à venir faire une présentation sur le fonctionnement du système judiciaire pénal de son pays dans le cadre d'atrocités de masse. Vous trouverez des directives concernant l'invitation d'un rescapé de la Shoah sur le site du Musée (en anglais). Ces directives pourront également être adaptées si vous souhaitez inviter un·e intervenant·e issu·e d'un autre groupe victime d'atrocités de masse.

Dans la deuxième partie de ce module, les participant e s évoqueront la situation de leur propre pays (y compris les phases en amont d'atrocités). Ainsi, vous étudierez les obstacles auxquels ils et elles peuvent être confrontés en tant que membres du système judiciaire pénal dans le cadre d'atrocités de masse. Vous discuterez ensemble des solutions envisageables pour surmonter ces obstacles.

Questions de discussion

- Dans quelles mesures les situations d'atrocités de masse affectent-elles les individus, leur famille et leur communauté ?
- En quoi est-ce important pour les spécialistes de la justice pénale ?
- Quels sont les obstacles liés à la lutte contre les atrocités de masse ?
- Comment surmonter au mieux ces obstacles?

Objectifs du module

- Mieux appréhender l'impact humain, tant positif que négatif, des actions des leaders de la justice pénale sur les groupes cibles. Les participant es seront alors motivé es pour, d'une part, engager, dans de bonnes conditions, un dialogue avec les communautés touchées par les atrocités de masse, et d'autre part, pour que ceux-ci prennent part au travail qu'ils et elles effectuent à leurs côtés.
- Pouvoir démontrer une meilleure connaissance des grands thèmes de la formation et la manière dont ces questions se rattachent à leur activité en tant que spécialiste de la justice pénale.
- Être en mesure de recenser les difficultés auxquelles peut être confrontée la justice pénale lorsqu'il s'agit d'empêcher la survenue d'atrocités de masse, d'atténuer ou de résoudre un épisode, ainsi que les moyens dont elle dispose.

MODULE 7 – TÉMOIGNAGES DIRECTS

Durée du module : 30 minutes

PARTIE	DURÉE
Introduction	2 minutes
Vidéo et discussion : One Story of Many: Rohingya Testimony, témoignage de Wai Wai Nu	27 minutes
Conclusion	1 minute

Supports pédagogiques

- Fichier PowerPoint du Module 7
- Vidéo 3 : <u>One Story of Many: Rohingya Testimony</u>, témoignage de Wai Wai Nu (à noter : on peut afficher les sous-titres en français)
- Tableau à feuilles mobiles pour noter les réponses à la question sur les obstacles (facultatif)

Bibliographie

- United States Holocaust Memorial Museum, *Guide sur la justice pénale et la prévention des atrocités de masse* (2023), Chapitre 2 et 4
- United States Holocaust Memorial Museum, <u>Guidelines for Arranging a Survivor Presentation</u> (Directives pour inviter un·e intervenant·e rescapé·e de la Shoah, en anglais)
- United States Holocaust Memorial Museum, <u>Guidelines for Teaching with Holocaust Survivor Testimony</u> (Directives pour recevoir un·e intervenant·e rescapé·e de la Shoah dans votre salle de classe, en anglais)

PLAN DE COURS

Introduction (2 minutes)

Diapos 1–2

Explication : « Dans ce module, nous allons visionner le témoignage de Wai Wai Nu, membre de la communauté rohingya. Avocate, militante pour les droits humains, elle y décrit ses relations avec le système judiciaire pénal en Birmanie juste avant la survenue des atrocités de masse contre les Rohingyas en 2017.

« À partir du témoignage de Wai Wai Nu, nous aborderons les points suivants :

- Nous explorerons l'impact qu'ont les atrocités de masse sur les individus, leur famille et leur entourage
- Nous discuterons de l'impact, tant positif que négatif, que peuvent avoir les actions des leaders de la justice pénale sur les groupes ciblés
- Nous étudierons les obstacles à la lutte contre les risques d'atrocités de masse auxquels vous êtes confrontés dans vos cadres respectifs et les solutions potentielles qui s'offrent à vous

À noter : à la place du témoignage de Wai Wai Nu, vous pouvez opter pour une session plus longue en invitant un e intervenant e (membre d'un groupe ciblé ayant survécu à des atrocités de masse) à venir faire une présentation sur le fonctionnement du système de justice pénale de son pays dans le cadre d'atrocités de masse. Le cas échéant, vous adapterez les questions ci-dessous au témoignage de la personne invitée à témoigner.

Vidéo et discussion : témoignage de Wai Wai Nu (27 minutes)

Diapos 3–5

Vous passerez la vidéo de Wai Wai Nu *(environ 5–10 minutes)*. Ensuite, vous pourrez proposer une réflexion en trois temps : quelques minutes consacrées à une réflexion silencieuse où les participant·e·s notent leurs réponses aux questions de discussion, puis quelques minutes consacrées à échanger leurs réponses en binômes, et le reste du temps pour une discussion collective.

Question : « Que retenez-vous du témoignage de Wai Wai Nu ? »

Question : Quel impact ont eu les agissements de la police et d'autres responsables du système judiciaire pénal birman sur Wai Wai Nu et les Rohingyas ? Plus globalement, quel impact ces agissements peuventils avoir sur la société ou sur le devenir du système judiciaire pénal ? »

MODULE 7 – TÉMOIGNAGES DIRECTS

Question: « Ce témoignage examine le rôle des leaders de la justice pénale dans le cadre de situations complexes. À quels obstacles êtes-vous parfois confrontés en matière de lutte contre les risques d'atrocités de masse dans votre environnement professionnel ? Quelles solutions potentielles s'offrent-elle à vous ? »

À noter : au cours de la discussion, vous pouvez reporter les réponses du groupe sur le tableau à feuilles mobiles. Cette liste vous sera peut-être utile au Module 9. D'autre part, il peut être bon d'insister sur le fait que le travail auprès de groupes concernés peut aider à surmonter certains des obstacles recensés. Ces groupes peuvent à leur tour être en mesure de repérer des signes d'alerte, de participer à l'atténuation des conflits, à la mise en place de mesures de protection, etc.

Conclusion (1 minute)

Vous pouvez conclure cette partie en résumant les points évoqués par le groupe à propos de l'impact des actes des spécialistes de la justice pénale sur les groupes visés. Ceci vous permettra de passer au module suivant, qui porte sur la notion de réparation.

Première page: Un réfugié yézidi d'Irak montre la balle extraite de sa jambe. Ce sont des combattants de l'El qui lui ont tiré dessus, mais il a eu la chance de s'en sortir et de pouvoir fuir. *Mackenzie Knowles-Coursin pour le US Holocaust Memorial Museum*.